

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Au Transvaal

Je prie mes lecteurs de m'excuser si je les entretiens trop souvent des Anglais et de leurs hauts faits. Je crains de les ennuyer et de leur paraître un peu rabâcheur en parlant à chaque instant de la rapacité, de l'hypocrisie, de la cruauté britanniques. Mais, comme dit Pierrot à Charlotte dans le *Don Juan* de Molière, « je ne dirais pas toujours la même chose. »

Donc, il y a quelques jours, je faisais de tristes réflexions, en lisant les nouvelles des journaux qui annonçaient que désormais toute communication était coupée entre le Transvaal et Lourenço-Marquès, c'est-à-dire entre les Boërs et le monde civilisé. Comme par hasard, et presque au même moment, le gouvernement de M. Chamberlain faisait savoir que les câbles anglais — les seuls, ne l'oublions pas, qui puissent transmettre des nouvelles de ces pays lointains — n'accepteraient plus aucune dépêche étrangère, soit en clair, soit en langage conventionnel, provenant des endroits où règne la guerre et où sont internés des Burghers captifs, notamment de Sainte-Hélène.

Je me disais : « Maintenant que voilà les Burghers forcés du reste de la terre, qu'ils ne pourront plus faire entendre ni leurs plaintes ni leurs protestations, ni la légitime revendication de leurs droits de nations libres ; maintenant que l'Angleterre a ses coudées franches, que rien ne transpirera plus de ses agissements criminels, que les militaires étrangers, attachés à ses états-majors, ne pourront plus les surveiller et renseigner le monde sur ses faits et gestes — on vient en effet de les réexpédier dans leurs pays respectif ; — maintenant, en un mot, que l'Angleterre n'aura plus à craindre ni contrôle ni indiscrétions, quel caractère va prendre cette guerre ? Ne va-t-elle pas devenir une guerre d'extermination ? »

J'avais raison de me poser cette douloureuse question, car un journal anglais du Cap s'est chargé d'y répondre. Ecoutez :

« Au moment où le régiment colonial Dukes quittait Matjesfontein pour se rendre aux avant-postes, M. Logan, député au Parlement du Cap, fit don au régiment d'un canon Maxim. A quelques jours de là, le colonel Spence-Douglas signalait à M. Logan les services que le maxim avait déjà rendus. « — Votre canon a fait de la bonne besogne, hier, disait-il, et nous vous sommes bien reconnaissants pour la bienveillance dont vous avait fait preuve envers le régiment. »

M. Logan répondit au colonel Douglas : « — Enchanté que mon canon vous ait été utile. Je paierai une prime d'une livre sterling (25 francs) pour chaque rebelle tué avec le maxim. »

Ceci est déjà bien clair ; c'est la mise à prix des têtes des Boërs belligérants, ni plus ni moins que, du temps de la conquête normande, celles des *outlaws* saxons. Mais il y a mieux, et cet Anglais loyaliste, député au Parlement du Cap, ne veut pas qu'il y ait doute sur ses intentions. Il ajoute, en effet :

« — Mais je ferai une déduction de 25 0/0 sur tous ceux que vous ferez prisonniers ! »

Ainsi, quatre prisonniers épargnés annulent la prime accordée pour une vie humaine. Les sauvages de l'Afrique du sud ont déteint sur l'âme de ce citoyen du Cap. Et c'est malheureusement l'état d'âme de tous les bons Anglais, dans cette rivalité de races avec leurs adversaires.

Et c'est pourquoi je crains, une fois le monde devenu matériellement aveugle et sourd, que l'Angleterre ne donne libre

carrière à cet instinct de conquête barbare, souvent atroce, dont elle ne nous a fourni, que trop d'exemples dans tous les pays où elle a voulu asseoir sa domination.

Je ne puis penser, sans amertume et sans horreur, que les arsenaux britanniques, et les convois qui ravitaillent en munitions les troupes de la gracieuse (!) reine Victoria ont des réserves de balles *dum-dum*.....

P. B.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 Juin 1900

La Chambre reprend la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'augmentation de la flotte.

M. l'amiral Rieunier développe un amendement ainsi conçu.

« Le ministre de la marine est autorisé à faire construire dans les arsenaux de l'Etat ou sur les chantiers de l'industrie privée, les bâtiments ci-dessous désignés jusqu'à concurrence de 524 millions, savoir : dix cuirassés d'escadre de 14,865 tonneaux, deux croiseurs cuirassés de 12,600 tonneaux environ, deux croiseurs estafettes de 4,000 tonneaux environ, vingt contre-torpilleurs de 305 tonneaux, cent quarante torpilleurs sous-marins ou submersibles d'un coût d'environ 68 millions 500,000 fr. »

Cet amendement est rejeté par 410 voix contre 92.

M. Pelletan demande qu'il soit ajouté 50 millions affectés à la construction des sous-marins.

Cet amendement est adopté. M. de Mahy propose l'établissement d'un compte spécial pour exécuter le programme des constructions annuelles.

Par 402 voix contre 102, cet amendement est repoussé.

L'ensemble de la loi est voté, et la séance est levée.

Séance du 2 juillet 1900

M. Léon Bourgeois dépose un projet de résolution à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Lafayette qui doit avoir lieu le 4 juillet prochain.

Cette proposition est modifiée à l'unanimité.

M. Pams se plaint des fraudes auxquelles donne lieu le sucrage des vins et des vendanges. Il demande que le sucrage des vins soit interdit pour les vins de première cuvée, et que la publicité la plus large soit assurée à ceux qui achètent des sucres, de façon à pouvoir plus facilement découvrir les fraudeurs.

M. Caillaux dit qu'il a donné des ordres à ce sujet et qu'il approuve M. Pams.

M. Plichon demande que la question soit transformée en interpellation qui sera discutée ultérieurement.

M. Emile Dubois adresse une question au ministre de l'intérieur au sujet d'une circulaire du père jésuite Leroy, déconseillant les fleurs et les couronnes aux enterrements pour les remplacer par des messes.

M. Waldeck-Rousseau répond que cette circulaire échappe à l'action du gouvernement.

L'incident est clos.

M. Honoré Leygue demande au ministre des affaires étrangères de donner à la Chambre tous les renseignements qu'il a pu obtenir sur les affaires de Chine.

Après quelques mots de M. Delcassé, l'incident est clos.

La Chambre aborde la discussion de certains crédits qui sont votés sans opposition.

M. Berthelot fait l'historique de la question du Tonat.

Il s'étonne que le gouvernement ait engagé les opérations sans prévenir les Chambres.

M. Waldeck-Rousseau répond que tout est calme autour d'Igli, toute agitation a disparu.

M. Berthelot dépose un ordre du jour de blâme contre le gouvernement ; l'ordre du jour pur et simple est adopté par 458 voix contre 60, et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 2 juillet 1900

Le Sénat vote, à l'unanimité, un crédit pour les pensions civiles.

Puis, comme la Chambre il vote, sur la pro-

position de M. Chaumié, une motion de gratitude à la nation américaine pour le don du monument de Lafayette.

Le Sénat discute ensuite le projet portant prorogation du privilège de la Banque d'Algérie.

M. Treille et M. Lecour-Grandmaison présentent successivement des observations sur ce projet.

Le Sénat vote les trois premiers articles du projet sur la Banque d'Algérie et renvoie la suite de la discussion à demain.

La séance est levée.

## EN CHINE

Le *Cachar* de la compagnie nationale, a pris la mer, dimanche matin, à dix heures, à destination de Takou. Il avait à bord 32 officiers de l'infanterie et artilleurs de marine et de la légion étrangère.

Le *Cachar* embarquera à Toulon un chef de bataillon, 60 sous-officiers et 700 hommes de l'infanterie de marine des munitions, et du matériel de guerre. Il a déjà pris à Marseille 2,000 tonnes de marchandises provenant du commerce, 40 mètres cubes de matériel de guerre, y compris une batterie d'artillerie de montage, avec ses accessoires, composée de 8 canons. A l'escadre de Saïgon, le *Cachar* attendra le *Colombo*, de la même compagnie, qui partira aujourd'hui mardi avec 1,500 hommes, et prendra à son bord les troupes amenées par ce dernier vapeur. De Saïgon, le *Cachar* se rendra directement à Takou. M. le colonel Lalubin, qui devait prendre passage à bord du *Cachar*, est parti dimanche soir à quatre heures, avec l'*Ernest-Simon*, des Messageries maritimes.

Le bruit court dans les milieux maritimes, que le vice-amiral de La Bonnère de Beaumont préfet maritime à Toulon, sera placé à la tête de nos forces navales en Extrême-Orient, qu'il a déjà commandées en y déployant des qualités distinguées de marin et de diplomate.

## INFORMATIONS

### Élection législative

AIN. — Arrondissement de Belley  
Voici les résultats de l'élection législative qui a eu lieu dans l'arrondissement de Belley. Ont obtenu :

Inscrits.	23,995.	—	Votants	16,877.
MM. Pierre Baudin, ministre des travaux publics....	(élu)	11,681	voix	
Cottin, anc. député, nation.		4,146	—	
Chapeau, socialiste		758	—	
Sandraz, nationaliste.....		113	—	
Pécat, socialiste.....		18	—	

Il s'agissait de remplacer M. Giguët, radical, élu sénateur, qu'il représentait l'arrondissement depuis 1883. Aux élections générales de 1898, M. Giguët avait été réélu par 8,891 voix contre 6,905 à M. Martelin, républicain, et 1,952 à M. Davier, socialiste.

### La Liberté de la Presse

Dans son assemblée générale, le syndicat de la presse militaire, sur la proposition de M. Alfred Duquet, a chargé, à l'unanimité, son bureau de se joindre à l'Association des journalistes parisiens, au syndicat général des directeurs de journaux et aux journalistes parlementaires, afin de protester contre le projet de loi destructif de la liberté de la presse, adopté par le Sénat.

### Indemnités Illégales

Le Conseil d'Etat vient de trancher indistinctement la question des indemnités allouées aux conseillers municipaux de Paris.

Un contribuable M. Merlin, avait demandé à être dégrevé d'une somme légère qui représente sa quote-part dans le demi-centime d'imposition résultant de l'inscription des dites indemnités au budget de la ville. Le Conseil d'Etat a fait droit à ces conclusions, reconnaissant ainsi formellement l'illegalité de l'indemnité allouée aux conseillers municipaux.

### A la mémoire de Desaix

Dimanche a eu lieu à Clermont l'inauguration de la statue du général Desaix. Le ministre de la guerre y assistait et a prononcé un grand discours patriotique.

### Les Vélocipèdes

Des retards s'étant produits dans la notification aux maires du modèle de déclaration à faire pour obtenir le remplacement gratuit des plaques de vélocipèdes perdues ou soustraites, le ministre des finances a adopté les dispositions transitoires suivantes :

1<sup>o</sup> Toutes les déclarations de perte ou soustraction, délivrées antérieurement à la réception par le maire du modèle officiel, devront être acceptées par le percepteur en quelque forme qu'elles auront été rédigées et alors même qu'elles n'aient pas été préalablement timbrées ; mais, dans ce dernier cas, le percepteur devra régulariser par l'apposition de timbres mobiles de dimension à payer par les déclarants.

2<sup>o</sup> Jusqu'au 15 juillet prochain, les déclarations seront valables, même lorsqu'elles auront été faites plus de deux jours après la constatation de la perte ou de la soustraction.

A partir du 16 juillet, toutes les déclarations de perte ou soustraction devront être rédigées sur papier timbré ou sur formule imprimée revêtue du timbre mobile et satisfaire à toutes les autres conditions légales et réglementaires.

### Les vingt-huit jours

Le président du comité d'organisation du pétitionnement pour la suppression d'une des trois périodes de vingt-huit jours imposées aux instituteurs publics vient d'adresser au ministre de la guerre la lettre suivante :

« Monsieur le ministre,  
Une pétition organisée en vue d'obtenir la suppression d'une des trois périodes de vingt-huit jours imposées aux instituteurs publics, a été déposée sur le bureau du Sénat, après avoir réuni 11.000 signatures. La Chambre avait déjà adopté un projet donnant sur ce point satisfaction aux instituteurs. Au Sénat, la majorité de la commission de l'armée est également favorable à ce projet. Son président, M. de Freycinet, a déclaré qu'elle n'a pu encore statuer sur cette mesure, parce qu'elle attend certains renseignements du ministère de la guerre, et il a assuré qu'elle ne mettra aucun retard à déposer son rapport.

« Cette réponse peut-être considérée comme virtuellement acquise. Mais si, par suite de retards administratifs, le Sénat ne pouvait statuer avant les vacances, les instituteurs de la classe 1890, qui d'ailleurs ont déjà reçu leur ordre d'appel, seraient obligés de partir pour accomplir la troisième période de vingt huit jours dont le Parlement entend les exempter.

« Un certain nombre de députés et sénateurs vous ont déjà signalé cette situation.

« Au nom des 11.000 signataires de la pétition, j'ai l'honneur, monsieur le ministre, de solliciter de votre haute bienveillance

un sursis d'appel pour les instituteurs de la classe 1890.

• Pour le comité d'organisation :  
« Le président, F. NÈGRE,  
« Licencié ès sciences, 6, rue Laromiguière  
Paris »

**Renvoi de Montjarret**

Le fameux piqueur Montjarret s'étant pris de querelle avec le premier cocher nommé Lutrond les deux hommes, qui nourrissaient l'un contre, l'autre une vieille haine en vinrent aux mains à l'Elysée même. En présence de ce scandale, Montjarret et Lutrond ont été renvoyés des écuries présidentielles et vont être remplacés.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Conseil départemental**

Le conseil départemental de l'Enseignement primaire s'est réuni hier matin, à 10 heures dans une des salles de la préfecture.

Il a délibéré sur les affaires suivantes :

Fixation des vacances dans les écoles publiques : 30 juillet, rentrée le 28 septembre.

Formation de la liste d'admissibilité aux fonctions de titulaires et formation de la liste des candidats aux bourses d'enseignement primaire supérieur ; propositions faites acceptées.

Une demande de secrétaire de mairie formulée par un instituteur, est renvoyée à une autre séance pour qu'il soit permis de compléter le dossier.

**Caisse d'assurances mutuelles des planteurs de tabacs**

M. Rey, député de l'arrondissement de Cahors, vient de recevoir de M. le ministre de l'Agriculture la lettre suivante :

« Paris, le 28 juin 1900.

« Monsieur le député,

« Vous avez bien voulu me recommander une demande de subvention formée par la Caisse d'assurances mutuelles des planteurs de tabacs du Lot.

« Je m'empresse de vous faire connaître que par décision de ce jour, j'ai accordé à la société dont il s'agit, une somme de 5.000 fr. pour lui permettre d'augmenter son fonds de réserve destiné à assurer le paiement des indemnités.

« Je suis heureux, Monsieur le député, d'avoir pu ainsi donner satisfaction au désir que vous m'avez exprimé.

« Agréez, Monsieur le député, l'assurance de ma haute considération.

« Le ministre de l'Agriculture,  
» DUPUY. »

**Concours de poulinières et de pouliches en 1900**

Des concours de pouliches de deux et trois ans et poulinières auront lieu en 1900.

A Cahors, le lundi 16 juillet, à neuf heures du matin, dans la cour de la Chartreuse ;

à Figeac, le mercredi 18 juillet, à sept heures du matin ; à Gramat, le jeudi 19 juillet, à sept heures du matin sur le champ de foire.

Les propriétaires, ont tout intérêt à consulter le programme de ce concours, qui va être affiché dans toutes les communes.

Une somme de 8,550 fr. sera distribuée en primes.

**Les cartes à jouer**

Le ministre des finances vient de modifier le décret de 1895 relatif aux cartes à jouer. Désormais, il est stipulé que les cercles, clubs et casinos ne pourront, sauf autorisation spéciale de la régie, obtenir de nouveaux jeux de cartes qu'en rapportant les as de trèfle et les valets de trèfle des jeux précédemment livrés.

Les as de trèfle et les valets de trèfle ainsi rapportés seront conservés par les fabricants jusqu'à la plus prochaine vérification des employés de la régie auxquels les dits as et valets de trèfle devront être représentés pour être ensuite détruits en leur présence.

**CAHORS**

**Nos compatriotes**

Notre compatriote M. Vincent Maratuech, ancien capitaine au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie, vient d'être nommé au grade de sous-intendant militaire.

**Conférence agricole**

Dimanche soir, de 5 à 7 heures, M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, a fait la conférence agricole que nous avions annoncée.

Malheureusement, les viticulteurs s'étaient rendus peu nombreux au champ d'expérience situé route de Toulouse.

M. Quercy, cependant a donné d'excellents et d'utiles conseils, au sujet des cultures de blé, de pommes de terre, aux personnes présentes qui sauront en faire leur profit.

**Grandes courses internationales de vélocipèdes**

Le secrétaire du Veloce-Sport-Cadurcien a l'honneur d'informer les cyclistes qui désireraient prendre part aux grandes courses internationales du 8 juillet courant — (1.000 francs de prix en espèces) — que la liste des engagements sera close après-demain jeudi, 5 juillet, à 10 heures du soir.

Le secrétaire du V. S. C.

V. ALADEL.

B<sup>4</sup>. Gambetta, n<sup>o</sup> 67.

**Examens de brevet simple**

Lundi et mardi ont eu lieu les examens du brevet simple pour les garçons.

40 candidats y ont pris part : 15 ont été reconnus admissibles. Ce sont par lettre alphabétique : MM. Bonheure, Bousquet, Crubillé, Delsus, Dubort, Lacout, Labugues, Lasfargues, Lascroux, Maigne, Maurel, Pasquier, Pelaprat, Rougié, Viers.

Les épreuves de la 2<sup>e</sup> série ont eu lieu ce

matin à 7 heures. Tous ont été reçus. Ce soir a eu lieu l'oral.

**Manœuvres de garnison**

Le 7<sup>e</sup> de ligne doit exécuter aujourd'hui, demain et après-demain, des manœuvres de garnison.

Il n'a été laissé pour le service, à Cahors qu'un gradé et cinq hommes malingres par compagnie.

Aujourd'hui, le premier bataillon cantonnera à Villesèque, l'état-major du régiment et le deuxième bataillon à Labastide-Marnbac ; le troisième bataillon et la treizième compagnie à l'Hospitalet.

Demain, l'état-major, premier, deuxième et troisième cantonneront à Saotz ; la treizième compagnie à Villesèque.

Le régiment entrera à Cahors le 5 juillet avant la soupe du matin.

**Correspondance**

Nous recevons, avec prière d'insérer la lettre suivante :

Cahors le 30 juin 1900

A Monsieur le Directeur du Journal du Lot

Monsieur le Directeur,

En réponse à l'article (Correspondance) paru dans votre numéro du 27 juin, je dirai à la personne qui ne veut point se faire connaître : « Vous prétendez que je prends la tangente, à mon tour je constate M. X que vous vous dérobez ! » Puis ce point établi, j'entre dans le vif du débat, car il est bon de remettre les choses au point. — Dans l'affaire des chiffonniers, il y a deux choses à considérer, le côté commercial, le côté hygiénique. — Pour la question commerciale, je ne devrais point en parler, jamais je n'ai eu la prétention d'empêcher le sieur Suberville de faire son commerce dans la commune de Cahors. — Aussi quand M. X vient dire que j'empêche les femmes employées chez Suberville de travailler, il commet sciemment une mauvaise action, car M. Suberville est toujours libre d'exercer son commerce dans notre commune, autre part il est vrai que dans le local qu'il occupait. — Si M. Suberville est dans la position où il se trouve, et s'il ne peut donner du travail à ses malheureuses ouvrières, c'est qu'il l'a bien voulu. — En effet, depuis le 11 février 1899, M. le Préfet du Lot, lui avait retiré l'autorisation d'avoir un dépôt de chiffons dans la rue du Lycée, et son établissement n'a été fermé que le 9 juin 1900. — Ainsi cet homme est resté quinze mois dans son local sans autorisation aucune, pendant quinze mois, il a pu se retourner, chercher un endroit nouveau pour établir son commerce, il n'a rien fait il n'a pas bougé ; vous savez ce qui s'en est suivi, on a fini par fermer son établissement. — Mais les gens impartiaux reconnaîtront que dans cette affaire, l'administration a fait, preuve d'une longanimité outrée, exagérée, et qu'au lieu de l'accuser de rigueur, nous devrions la taxer de faiblesse. — Que M. X qui dans cette affaire a conseillé M. Suberville, veuille bien en endosser la responsabilité, cela viendra peut-être plutôt qu'il ne pense. — Passons maintenant à la question d'hygiène. — J'avoue que je m'en suis fortement occupé, et qu'encore je fais et je ferai tous mes efforts pour la voir aboutir en faveur de notre ville.

Chacun sait que sous la rubrique (chiffons) les chiffonniers installent à loisir des dépôts d'os et de peaux de lapins qui répandent des odeurs nauséabondes et insalubres, de nature à compromettre la santé publique.

D'autre part, les chiffons pouvant avoir

servi à de diptériques, des varioleux, des typhiques etc... sont dans le cas de créer un foyer redoutable d'épidémies. — Tout le monde est d'accord aujourd'hui pour reconnaître la vérité de ces choses. — C'est pourquoi nous avons toujours demandé et nous demandons encore, la fermeture de tous ces établissements dans le quartier de la Gare, et leur transfert hors de l'agglomération des maisons habitées. — Et cela c'est notre droit absolu. — Nul n'a le droit de porter préjudice à son voisin, et sous prétexte de liberté du commerce, nul n'a le droit de m'empoisonner. — On oblige l'honorable M. Galaup à construire une cheminée énorme, M. Fourès menuisier est obligé de changer son atelier, et tout cela à cause de la fumée qui incommoder les voisins, et nous, nous n'aurions point le droit de nous plaindre, alors qu'au lieu d'une fumée légère, nous sommes en contact avec toutes les pourritures infectieuses qui peuvent occasionner la mort, — témoin l'enfant mort du croup dans la maison Labourianne, septembre 1898, le cas de croup dans ma maison à la même époque, plus deux autres cas de croup dans le quartier, alors que le reste de notre ville fut indemne. — Le commerce de ces matières insalubres doit passer après l'hygiène, c'est ce que nous pensions, et les pouvoirs publics nous ont donné raison sur ce point. — Maintenant M. X trouve étrange que l'établissement de Suberville soit seul fermé. — Pourquoi lui, et pas les autres dit-il ? J'avoue que je n'en sais rien, et si M. X est renseigné sur ce point qu'il veuille bien nous le dire. — Mais qu'il me permette de lui signaler une chose, qui espérans, l'éclaircira. — L'autorisation accordée aux trois chiffonniers, n'est pas collective, chacun a son autorisation particulière, avec certaines obligations, certaines restrictions, certaines clauses à observer. — Pour le cas de M. Suberville, peut-être l'administration a-t-elle reconnu, qu'il ne se soumettait pas aux conditions imposées, qu'il ne tenait aucun compte des avertissements, et que les obligations auxquelles il s'était engagé, il les tenait pour nulles, alors que ces deux collègues se gardaient à carreau, remarquez que je ne sais rien de tout cela, tout ce que je sais c'est que nous avons toujours protesté contre les trois, et qu'actuellement, on nous débarrasse d'un. — Espérons que le tour des autres suivra bientôt, vous pouvez être certain que je m'y emploierai de toutes mes forces. — Je répète que nous avons demandé à être débarrassés des trois chiffonniers, je le demande encore instamment, car cela nous porte un préjudice énorme. — Le quartier de la Gare s'appelle le quartier des chiffonniers, et pour preuve de la dépréciation que cela nous cause, je vais citer un exemple. — Une belle maison ayant coûté 65.000 francs a été vendue le prix dérisoire de 25.000. — Qu'on dise après un fait pareil que cela ne nous cause aucun préjudice.

Quant aux signatures de la fameuse pétition dont vous me menacez, vous savez aussi bien que moi ce qu'elles valent, car beaucoup de personnes signent sans se préoccuper beaucoup de ce qu'elles signent.

Veillez agréer Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

CAGNAC

Conseiller municipal.

La question a évidemment une certaine importance, cependant en raison de la place qu'elle occupe dans nos colonnes, nous désirerions fort que les intéressés veuillent bien poser le point final.

**Compagnie d'Orléans**

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900, un train de plaisir pour Paris partira de

**LES CHAINES D'OR**

PAR M. A. FLEMING

XX

VIA CRUCIS

— N'en parle pas, je t'en prie, implora Kate. Je me suis très mal conduite et je suis plus malheureuse et plus peinée que je ne saurais le dire. N'essaie pas de revoir Sir Ronald ; il est justement irrité, et, dans sa colère, il pourrait dire des choses qui pourraient causer une querelle. Je suis assez malheureuse et plus peinée que je ne saurais le dire. Je suis assez malheureuse sans cela encore.

Le capitaine promit et renvoya tranquillement les bagages du baronnet.

Le soir même, Sir Ronald se mit en route pour Québec et, de là, pour Liverpool.

XXI

PORTANT SA CROIX

L'affaissement qui succède à toute surexcitation est très pénible.

La monotonie qui suivit le départ du baronnet écossais réagit profondément sur Kate.

L'agitation fiévreuse de ce second projet d'union l'avait soutenue et avait allumé un feu plus vif dans ses yeux, et une teinte plus chaude sur ses joues, mais dans le calme plat qui survint ensuite, l'éclat s'assombrit, les roses se fanèrent, et l'ancien abattement, ainsi que l'ancienne indifférence, reprirent possession d'elle.

Elle n'avait même plus la ressource de jouer à la sœur de charité, car l'épidémie avait à peu près disparu et il ne lui restait plus d'occupation.

Cette seconde rupture ne fit pas de scandale, car le second engagement de Kate était resté secret, et ce n'est qu'à l'office seulement que les commentaires et les étonnements sans fin eurent leur cours.

Les toilettes faites une seconde fois pour Mlle Danton furent encore une fois mises de côté.

Dans ses visites au château, l'abbé Francis ne fit jamais la plus petite allusion à ce qui venait de se passer ; seulement, il posa sa main sur la tête inclinée de Kate et murmura avec une telle ferveur les mots : « Dieu vous bénisse, ma fille !... » qu'elle se sentit payée de toutes ses humiliations.

Le mois de décembre s'écoula donc au château, et la veille de Noël amena le mariage de Grâce Danton.

Vers dix heures du matin, le grand et confortable traîneau de famille s'arrêta devant le perron pour recevoir le cortège des mariés et le conduire au galop à l'église.

Cortège très choisi, vraiment, car il ne se

composait que du marié et de la mariée, du frère de la mariée et des deux filles du capitaine.

Le chapeau de velours brun, la robe de soie sombre, et le paletot de loutre de Grâce ne composaient pas exactement la toilette classique d'une mariée, mais avec ses cheveux châtains et brillants, et ses yeux bruns étincelants de bonheur, Grâce était très jolie et très séduisante.

Evelyne en toilette de soie claire ; avec son joli chapeau à longue plume, était blanche comme un lis, heureuse comme une reine et très fière de sa qualité de demoiselle d'honneur.

Kate, qui portait bravement sa croix, très simplement habillée, était assise près du docteur et s'efforçait à s'intéresser à ce qu'il disait, tout en se sentant comme entraînée dans quelque rêve étrange.

Elle voyait le ciel gris et triste, annonçant une tempête, les champs couverts de neige, le village paisible, et la petite église avec son clocher élancé et sa croix étincelante ; elle voyait tout cela dans une sorte d'assoupissement ; elle entra dans l'église, s'assit sur un banc, écouta et regarda comme une personne qui marche dans son sommeil.

Son père se mariait !

Quelle chose étrange et incroyable !

Elle n'avait jamais pu se faire à cette idée, peut-être parce qu'elle ne voulait pas l'admettre, et maintenant il était agenouillé sur les marches de l'autel, Frank Danton à ses côtés, Evelyne à gauche de Grâce et le curé et l'abbé Francis, en étole et en surplis, procédaient

à la cérémonie.

Elle vit passer l'alliance au doigt de Grâce, elle entendit le curé dire avec son accent français : « Henry Danton, voulez-vous prendre Grâce Danton pour épouse ? » et cette réponse claire et ferme : « Oui ! »

Tout était fini ; ils étaient mariés.

La figure pâle se courba sur le rebord du banc, qu'elle mouilla de ses larmes brûlantes.

Tous quatre se rendirent ensuite à la sacristie pour inscrire leurs noms.

Elle ne pouvait attendre plus longtemps quoi qu'elle eût désiré rester là et y mourir, et elle se leva et les suivit lentement.

Son père la regarda d'un oeil suppliant, elle s'avança pour l'embrasser un pâle sourire sur sa figure de marbre.

— J'espère que tu seras heureux, papa, murmura-t-elle.

Puis se tourna vers Grâce et toucha de ses lèvres les joues chaudes de la mariée.

— Je vous souhaite le bonheur, madame Danton.

Où ; elle ne pourrait jamais l'appeler sa mère ; elle ne serait jamais que madame Danton.

Cependant l'abbé Francis la remercia d'un regard, même pour cela ; elle se détourna de lui avec un soupir d'ennui.

Oh ! comme tout lui semblait une dérision du sort. Quelle triste et fatigante chose que la vie ! Le sentiment de la solitude et de l'abandon l'oppressait, dans cette sombre matinée de décembre, comme un fardeau trop lourd à porter.

(A suivre.)

Toulouse le samedi 7 juillet à 6 h. 19 du soir. Il desservira les stations comprises entre : Toulouse, Albi, Montauban, Lexos, Naussac, Cahors, Saint-Géry et Cazouls.

Au retour, le départ de Paris aura lieu au gré du voyageur le jeudi 12 juillet ou le lundi 16 juillet à 2 h. 40 du soir.

PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR (Timbre quittance de 0,40 non compris)

De Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Laguëpie et des stations intermédiaires comprise entre ces divers points, à Paris : 2<sup>e</sup> classe 45 francs, 3<sup>e</sup> classe 31 francs.

De Najac, Naussac et des stations intermédiaires, de Cabessut, La Madeleine et stations intermédiaires, de Lalbenque, Cahors, Gourdon, Cazouls et des stations intermédiaires, à Paris : 2<sup>e</sup> classe 41 francs, 3<sup>e</sup> classe 29 francs.

La compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 6 juillet à 6 heures du soir.

En vue de donner aux voyageurs des régions desservies par son réseau de nouvelles facilités pour visiter l'Exposition Universelle, la compagnie se propose de faire délivrer, à partir du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 5 octobre prochain, aux conditions du tarif spécial G. V. N° 2 bis, les billets aller et retour de famille dont la délivrance pour Paris est prévue par ce tarif. Toutefois pour les parcours supérieurs à 200 kilomètres (le parcours exprimé étant la demi-somme du parcours aller et retour), le taux de réduction sur les prix du tarif général applicable aux parcours aller et retour sera fixé, par personne, ainsi qu'il suit :

Taux de réduction par personne :

Parcours de 201 kil. ou en payant pour cette distance et jusqu'à 450 kilomètres pour 3 et 4 25 0/0, et pour 5 30 0/0 et pour 6 personnes 35 0/0.

Parcours de 451 kil. ou en payant pour cette distance et jusqu'à 550 kilomètres pour 3, 4, 5 30 0/0 et pour 6 personnes 35 0/0.

Parcours de 551 kil. ou en payant pour cette distance et parcours au delà 551 kilomètres pour 3, 4, 5 et 6 personnes 35 0/0.

Au dessus de 6 personnes, la réduction sera de 50 0/0 pour chaque personne en plus des six premières.

Foire du 2 juillet

A cause de la trop grande chaleur, la foire a été peu importante.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras de 29 à 32 fr. les 50 kil. Attelages, de 450 à 700 fr. la paire. Il y a une baisse sur les attelages.

Porcelets de 20 à 45 fr. la pièce, cours des derniers marchés.

Moutons gras de 0,60 à 0,65 le kil. agneaux, de 0,70 à 0,75 le kil.

Halle. — Blé en vente 120 hect., vendus 115, prix moyen, 13,50 l'hect. Mais en vente 80 hect., vendus 65, prix moyen 10 fr. l'hect.

Marché. — Volailles grasses, de 0,65 à 0,70 la livre. Poulets, 0,80 ; dindes, 0,50 ; œufs, 0,60 la douzaine. Lapins privés, de 1,25 à 2 fr. pièce. Oisons de 3,50 à 5 fr. selon grosseur. Jeunes canards de 1,50 à 2 fr. la paire. Le marché était abondamment approvisionné de légumes, de fruits à des prix très abordables.

Il n'y a pas en de vol ni d'accidents.

Musique du 7<sup>m</sup> de ligne

PROGRAMME DU 5 ET 8 JUILLET 1900

Allegro militaire, Strobl.  
Le Pré aux Cleres, (Ouverture) Hérod.  
Pomone, (Valse) Waldteufel.  
Hérodiade, (Grande Fantaisie) Massenet.  
Marche N° 1 Schubert.

De 8 h. un quart à 9 h. et demie (Allées Fénélon)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 30 juin au 3 juillet 1900

Naissances

Biffet Maria, rue des Boulevards, 11.  
Taurand Paul-Antoine, rue Fon-lue-Haute, 13.

Publications de mariages

Molinier Albert-Louis, cultivateur et Calmels Gabrielle, sans profession.  
Trémouillères Germain, cordonnier et Dajeau Marie, sans profession.  
Cassan Jean-Pierre, horticulteur et Deleroc Elisa, fille de service.

Arrondissement de Cahors

LAUZÈS. — Examen du certificat d'études. — Garçons, 12 présentés, 10 reçus, savoir :

Delvit Augu-te, de l'école de Lauzès ; Ferrié Paul, de l'école de Sabadel ; Gasc Sylvain et Laurent Léon, de l'école de Cras ; Marcouly Félix, de l'école de Nadillac ; Nadal Frédéric de l'école d'Orniac ; Pons Elie, de l'école de Sauliac ; Rigouste Edouard et Rouquié Lucien, de l'école de St-Cernin ; Vidal Gaston, de l'école de Lentillac.

Filles, 7 présentées, 6 reçues : Miles Despaux de l'école de Lauzès ; Arjac Jeanne et Magné Marie de l'école de Sauliac ; Ducout Blanche, de l'école de St-Martin-de-Vers ; Lacze Fél cité, de l'école de Lentillac ; Marty Eugénie, de l'école d'Orniac.

CAZALS. — Echos des élections municipales de Moncléra. — Le parti républicain de la commune de Moncléra vient de l'élection au conseil municipal de M. Dupuy Joseph.

Un banquet de 140 couverts a eu lieu à l'hôtel Cosse : la plus franche et cordiale gaieté n'a cessé de régner pendant le repas.

Au dessert, notre nouvel élu, dans une heureuse improvisation, a fait l'histoire de la Révolution et a énuméré tous les bienfaits que le peuple en a retirés.

« Paysans ! s'est-il écrié, si nous mangeons librement notre pain, si nous marchons de pair avec ceux qui nous oppriment, si nous est permis de voter librement et selon nos convictions, si nos enfants ont la facilité de s'instruire gratuitement, c'est à la République que nous le devons ; nous n'avons plus à baisser la terre foulée par les pieds des seigneurs ; nous n'avons plus à craindre le fouet, les prisons ou les oubliettes d'un château où ont disparu tant des nôtres. La Révolution a fait de nous des hommes libres : que les hommes du passé nous mettent en

garde contre les défaillances : la réaction nous guette : sachons soutenir et défendre cette République née dans le sang et qui, seule, peut conserver nos droits acquis. »

Un frisson a parcouru l'assistance et les derniers mots ont été couverts par un tonnerre d'applaudissements et par le cri de : Vive la République.

Après avoir remercié et félicité les électeurs, surtout les jeunes, la Marseillaise a été chantée debout par les 140 assistants, ivres de joie et de liberté ; l'enthousiasme était à son comble.

Nous félicitons chaleureusement M. Dupuy Joseph ; nous comptons sur lui pour continuer les traditions de sa famille : Honneur et probité, aide et assistance aux malheureux, et tenir haut et d'une main ferme le drapeau de la République.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 30 juin : Pierre Baduel, 62 ans ; Camille Salgues, 29 ans ; Philippe Lacam, 60 ans ; Jean Valade, 35 ans ; Timothée Couderc, 18 ans ; Adrien Sourou, 34 ans ; et Basile Pons, 39 ans, propriétaires à Marcellac, poursuivis pour coups et blessures, sont condamnés : Baduel et Lacam, 100 fr. d'amende ; Salgues, Valade, Couderc, 30 fr. ; Sourou et Pons, 16 fr. tous avec le bénéfice de la loi Bérenger et solidairement aux dépens.

Cyprien Barrès, 40 ans, et Alphonse Brel, 40 ans, de Molère, sont poursuivis pour coups et blessures réciproques : Barrès est condamné à deux mois de prison (loi Bérenger) ; Brel est relaxé.

CAJARC. — Chemin de fer. — M. Borgeais, chef de district à Cajarc, est nommé en la même qualité à Aubusson.

PUYBRUN. — Incendie. — Jeudi dernier, vers neuf heures du soir, un violent incen-

die, dont les causes sont inconnues, a détruit une grange remplie de 40 charretées de foin, située au village de Suc, appartenant à M. Lacroix, père du juge de paix de St Céré. Grâce à une pompe à incendie et au dévouement des quatre cents habitants de Puybrun, accourus au signal d'alarme du tocsin, la maison se trouvant à proximité a pu être préservée. Les dégâts sont importants.

BULLETTIN FINANCIER

Il ne s'est fait aujourd'hui que très peu d'affaires, la Bourse est encore sous l'influence de l'élévation du prix des reports en liquidation et la spéculation ne paraît pas disposée à se lancer en avant ; de plus la période des vacances commence à se faire sentir, la Bourse est certainement moins animée depuis quelques temps.

Le 3 0/0 reste à 100,20 et le 3 1/2 0/0 à 102,47. Nos Sociétés de Crédit font preuve d'une certaine fermeté, le Comptoir National d'Escompte se traite à 603 ; le Crédit Foncier à 680 ; le Crédit Lyonnais s'échange à 1049 et la Société Générale à 608.

Parmi nos Chemins, le Lyon clôture à 1830 et le Nord à 2399.

Le Suez à 3545 n'a pas varié.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure cote 72,37, l'Italien 94,75 le Portugais 24,15, le Russe 3 0/0 1891 85,75 ; le Turc D clôture à 22,87 et la Banque Ottomane à 548. Les obligations du Nord de l'Espagne se traitent à 307.

En Banque les actions de la C<sup>ie</sup> du Zambèze sont en reprise à 41,25.



Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÈS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

DEUXIÈME PARTIE

X

LA PETITE REINE

Une expression de désespoir, semblable à celle d'une bête fauve traquée, se montra un instant dans les yeux de Bertie.

Il se tourna vers Rockingham avec un regard qui lui perça le cœur ; de nouveau l'horrible pensée traversa son esprit... Ce n'était pas là le regard d'un homme innocent !

— M. Cecil était avec mon associé à sept heures cinquante dans la soirée du 15. Il y avait longtemps que l'heure des affaires était passée, mais pour l'obliger, mon associé la prolongea un peu — continua la voix benigne ment douceureuse et malicieuse du juif allemand. — S'il n'était pas à notre bureau... où était-il ? c'est assez simple.

— Et on va vous répondre à l'instant — dit le Séraphin avec une impétueuse certitude.

— Cecil... prouve donc à cet homme ce qu'il est, sans perdre un instant, je t'en supplie... Où étais-tu à cette heure-là, le 15 ?

— Le 15 ?

— Oui, où étais-tu ? poursuivit son ami —

Étais-tu aux mess ?... à un club ?... t'habillais-tu pour le dîner ?... Où ? où ? il doit y avoir mille manières de t'en souvenir... mille personnes qui le prouveraient pour toi ?

Cecil resta muet, les dents serrées sous sa lèvre inférieure ; il ne pouvait pas parler... la réputation d'une femme dépendait de son silence.

— Ne peux-tu pas te le rappeler ? — implora le Séraphin. — Penses-y donc. Il faut y penser ! Il y avait une fiévreuse supplication dans sa voix.

Cette inertie désolante, devant une question si simple et pourtant si importante, faisait entrer malgré lui dans son esprit une pensée qu'il repoussait comme un serpent.

Cecil les regarda tous les deux dans le blanc des yeux... son accusateur et son ami.

Il ne pouvait pas plus parler que si sa langue eût été paralysée, il était lié par sa parole d'honneur ; il avait la charge du secret d'une femme.

— Ne me regarde pas comme cela, Bertie, pour l'amour de Dieu ! Dis... où étais-tu ?

— Je ne puis pas te le dire ; mais ce n'était pas là que j'étais.

Ces paroles furent prononcées avec calme ; en outre, le ton dont elles furent prononcées indiquait une grande résolution ; mais sa voix était rauque et ses lèvres tremblaient.

Il payait d'un prix bien amer le plaisir fugitif de l'amour d'un jour d'été.

— Tu ne peux pas le dire ?... tu ne peux pas le dire ?... entends-tu par là que tu l'as oublié ?

— Je ne puis le dire, voilà tout.

Il y avait une intonation presque désespérée, violente et farouche, dans cette réponse ; sa fermeté n'était pas ébranlée, mais l'épreuve était terrible.

La réputation d'une femme... cette chose si légèrement perdue par la parole d'un oisif, par le sourire d'un Lovelace !... voilà tout ce qu'il avait à sacrifier pour se délivrer des entraves qui l'accablaient.

C'était tout !

Et sa parole d'honneur.

Baroni pencha la tête avec un sourire de sympathie ironique.

— C'est là ce que je craignais, milord, M. Cecil ne peut pas dire où il était. Quoi qu'il en soit, mon associé peut le dire, lui. M. Cecil était avec lui à l'heure et au jour que je spécifie ; et M. Cecil lui a négocié le billet que j'ai eu l'honneur de vous montrer...

— Faites-le-moi voir.

La requête était péremptoire autant qu'impérieuse ; cependant Cecil eût mieux aimé voir la mort en face que ce morceau de papier.

Baroni sourit.

— Il ne nous arrive pas souvent de traiter des gentilshommes dans le malheur de la façon dont nous vous traitons, monsieur : on agit ordinairement avec eux plus sommairement, avec moins de commisération. Vous voudrez bien m'excuser de ne pas vous montrer ce document ; vous, et Sa Seigneurie, vous êtes, je crois, tous les deux passés maîtres dans la science patricienne du coup de poing.

Il ne pouvait se refuser le plaisir si rare que lui procurait l'insolence vis-à-vis des hommes qu'il avait devant lui, si fort au-dessus de lui par leur rang, mais dans cette conjoncture, si complètement à sa merci.

— Voulez-vous dire que nous tomberions traitreusement sur vous pour nous en emparer ? — tonna Rockingham au comble de la colère. — Vous jugez tout le monde d'après votre infâme bassesse ! Montrez lui ce papier.. posez-le là... ou, aussi vrai qu'il y a une vérité sur la terre, je vous tue à l'instant !

Le juif faiblissait sous le terrible éclat de ces yeux dilatés : il s'inclina avec le tact qui ne le quittait jamais.

— Je le confie à votre honneur, monsieur le marquis, — dit-il en posant le billet sur la console.

C'était un habile diplomate.

Cecil se pencha pour examiner les signatures tracées en travers du papier.

Les deux hommes qui le regardaient aperçurent un frisson, semblable au frisson causé par un froid intense, parcourir tout son corps en ce moment, et ils virent ses dents serrées par la violence de la fureur, par l'excès de la souffrance, ou pour retenir les paroles prêtes à s'échapper de ses lèvres.

— Eh bien !... — demanda le Séraphin avec anxiété.

(A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS  
SERVICE D'ÉTÉ (AU 8 JUIN 1900)

	EXPRESS 17 (1, 2, 3e classes)	EXPRESS 5	EXPRESS 23(1) 1re classe	DIRECT 35 (1, 2, 3e classes)	OMNIBUS 1125-1135 (1, 2, 3e classes)
PARIS.....	départ.. 3 10s.	10h.31m.	9 5s.	11 15s.	—
LIMOGES.....	arrivée. 1 50m.	4 40	3 10m.	9 2m.	—
BRIVE.....	départ.. 3 31	4 46	3 18m.	9 29	—
Gignac-Cressensac.....	arrivée. 6 36	6 34	4 57	midi 32	—
SOULLAC.....	départ.. 6 45	7 1	5 5	1 »	7h. 11 soir
CAZOULÈS.....	arrivée. 7 20	—	—	1 38	7 49
Lamothe-Fénelon.....	départ.. 7 40	7 37	5 44	1 59	8 10
Nozac.....	arrivée. 7 45	7 38	5 47	2 3	8 18
GOURDON.....	départ.. 7 52	—	—	2 10	8 25
Saint-Clair.....	arrivée. 7 53	—	—	2 11	8 27
Dégagnac.....	départ.. 8 9	—	—	2 26	8 42
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée. 8 19	—	—	2 37	8 53
Saint-Denis-Catus.....	départ.. 8 31	8 3	6 15	2 50	9 6
Espère.....	arrivée. 8 40	—	—	3 »	9 16
CAHORS.....	départ.. 8 51	—	—	3 12	9 28
Sept-Ponts.....	arrivée. 9 2	—	—	3 24	9 40
Cieurac.....	départ.. 9 13	—	—	3 35	9 51
Lalbenque.....	arrivée. 9 22	—	—	3 45	10 1
Caussade.....	départ.. 9 32	8 39	6 54	3 56	10 12 soir
MONTAUBAN.....	arrivée. Exp. 9 41	8 45	7 3	4 5	7 30
TOULOUSE.....	départ.. 9 51	—	—	4 16	7 42
				4 32	7 59
				4 40	8 8
				5 15	8 45
				5 55	9 27
				7 51	—

(1) Le train EXPRESS 23 qui part de Paris à 9 h. 5, prend des voyageurs de 2e et 3e cl. en provenance de Paris et à destination des au-delà de Brive. (Brive exclu).

	EXPRESS 140 (1) 1re classe	EXPRESS 16 (1, 2, 3e classes)	OMNIBUS 1140-1128 (1, 2, 3e classes)	DIRECT 1132 (1, 2, 3e cl.)	EXPRESS 4(2) (1, 2, 3e classes)	OMNIBUS 1126 (1, 2, 3e classes)	OMNIBUS 1136 (1, 2, 3e classes)	OMNIBUS 40 (1, 2, 3e classes)
TOULOUSE... d.	1 »s	2h. 43	3 18	5 45s	8h. 40	—	9h. 13	5 30
MONTAUBAN d.	1 50	3 37	4 32	7 30	9 31	—	10 53	7 25
Caussade.....	—	4 1	5 12	8 11	—	—	11 33	8 6
Lalbenque.....	—	—	5 53	8 52	—	—	midi 13	8 48
Cieurac.....	—	—	6 2	9 1	—	—	midi 22	8 57
Sept-Ponts.....	—	—	6 14	9 13	—	—	midi 34	9 9
CAHORS.....	arr. 2 46	4 38	6 22	9 21	10 30	—	midi 42	9 17
Espère.....	dép. 2 50	4 48	6 40	9 28	10 38	5 57	—	9 36
St-Denis-Catus.....	—	—	6 53	—	—	6 11	—	9 48
Thédirac-Peyril.....	—	—	7 7	—	—	6 25	—	10 1
Dégagnac.....	—	—	7 21	—	—	6 41	—	10 14
Saint-Clair.....	—	—	7 30	—	—	6 50	—	10 23
GOURDON.....	—	5 30	7 55	10 25	—	7 17	—	10 32
Nozac.....	—	—	8 8	—	—	7 26	—	10 45
Lamothe-Fénel.....	—	—	8 13	—	—	7 36	—	10 53
CAZOULÈS.....	a. —	—	8 25	—	—	7 48	—	11 2
SOULLAC.....	a. 3 48	5 51	8 34	10 53	11 41	7 57	—	11 14
Gignac-Cressens.....	d. 3 49	5 55	8 39	10 57	11 42	8 7	—	11 25
BRIVE.....	a. 4 25	6 31	9 44s	11 48	12 20	8 37	—	11 51
PARIS.....	d. 4 30	7 »	12 2m	12 29	—	9 11	—	midi 23
	arrivée. 11 57s	4 37	8 35m	9 25m	—	—	—	midi 50
								11 19

(1) Le train 140 ne prend que des voyageurs de 1re classe; il prend exceptionnellement les voyageurs porteurs d'un billet comportant un trajet simple d'au moins 400 kil. en 2e classe et 500 kil. en 3e classe.  
(2) Le train 4 prend des voyageurs de 2e classe des au-delà de Limoges (vers Toulouse) pour Paris et des voyageurs de 3e classe des au-delà de Brive (vers Toulouse) pour Paris.

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6h. 5	12h. 50	6h. 30
Mercuès.....	6 19	1 47	6 44
Arrêt Douelle	6 23	—	6 48
Parnac.....	6 30	1 14	6 55
Luzech.....	6 36	1 30	7 1
Castelfranc.....	6 40	1 32	7 45
Arr. Prayssac	6 52	—	7 48
Puy-l'Évêque.....	7 1	1 42	7 28
Duravel.....	7 8	1 49	7 35
Souillac.....	7 16	1 57	7 43
Fumel.....	7 25	2 6	7 53
LIBOS. — A.	7 31	2 12	7 59
PARIS. — A.	11 19s.	4 37	8 35m

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7h. 40s.	11h. 15	7h. 25m.
LIBOS. — A.	6 40	3 8	8 55
Fumel.....	8 »	3 18	9 15
Souillac.....	8 6	3 24	9 15
Duravel.....	8 16	3 34	9 25
Puy-l'Évêque.....	8 23	3 44	9 32
Arr. Prayssac	8 30	3 48	9 39
Castelfranc.....	8 37	—	9 46
Luzech.....	8 45	3 59	9 51
Parnac.....	8 54	4 9	10 1
Arrêt Douelle	9 3	4 17	10 9
Mercuès.....	9 8	4 26	10 14
CAHORS. — A.	9 15	4 36	10 19

**Chemin de fer d'Orléans**  
Le service d'été que la Compagnie d'Orléans a inauguré le 8 juin courant comporte les améliorations suivantes concernant notre légion :  
Le train venant de Paris qui arrivait à Cahors à 9 h. 45 matin y arrive à 9 h. 32 et à Montauban à 11 h. 19 où il correspond avec un train se dirigeant sur Toulouse.  
Un nouveau train rapide part de Toulouse à 1 h. soir et de Cahors à 2 h. 50 soir pour arriver à Paris à 11 h. 57 du soir.  
Les voyageurs de 2e et 3e classes pour Cahors sont admis à Paris dans le train rapide partant de Paris pour Toulouse à 9 h. 5 soir et qui arrive à Cahors à 6 h. 55 du matin.  
Le train qui a lieu les jours de foire à Montauban et qui part de cette gare, à 7h 32 soir pour arriver à Cahors à 9 h. 20 soir aura lieu tous les jours et sera prolongé entre Cahors et Brive. Départ de Cahors à 10 h. 38 soir, arrivée à Brive à 11 h. 48 soir pour correspondre avec un train se dirigeant sur Paris.  
Le train omnibus qui partait de Périgueux

à 5 h. 30 du matin en part à 5 h. et correspond à Libos avec le train arrivant à Cahors à 9 h. 25 matin.  
Le train partant de Cahors à 6 h. 30 soir correspond à Libos avec un train venant d'Agen et se dirigeant sur Périgueux.  
En vue de faciliter la visite de l'Exposition Universelle de 1900, la Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public que les billets d'aller et retour ordinaires délivrés pour Paris, de toute gare ou station du réseau située à 100 kilomètres au moins de la gare de Paris-Austerlitz, auront leur durée de validité doublée.  
Cette validité exceptionnelle pourra être prolongée dans les conditions ci-après :  
Pour les billets valables :  
6 ou 8 jours, faculté de prolongation de 2 fois 2 jours.  
10 ou 12 jours, faculté de prolongation de 2 fois 3 jours.  
14 ou 16 jours, faculté de prolongation de 2 fois 4 jours.  
18 ou 20 jours, faculté de prolongation de 2 fois 5 jours.

moeynant paiement pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

**Voyages dans les Pyrénées**  
La Compagnie d'Orléans de vivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.  
**1er ITINÉRAIRE**  
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.  
**2e ITINÉRAIRE**  
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).  
**3e ITINÉRAIRE**  
Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).  
Durée de validité : 30 jours. Prix des Billets : 1re classe 163 fr. 50 c. — 2e classe 122 fr. 50 c.

**BAINS DE MER DE L'OCEAN**  
BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS  
VALABLES PENDANT 33 JOURS  
Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :  
Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubac-la-Baulle, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

**ON DEMANDE**  
**UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE**  
PHOTOGRAPHIE D'ART  
**J. VALDIGUIÉ**  
5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors  
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900  
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN  
Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.  
Photographie la nuit à la lumière artificielle  
Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour  
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

**PRIME MUSICALE**  
Pour les lecteurs du Journal du Lot.  
Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envoieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle.  
Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

**Bibliographie**  
Le Musée des Familles (67e année), paraissant deux fois par mois, publiée dans son numéro du 1er Juillet 1900 :  
L'Oryx, par L. Balthazard. — La Quête d'Antoinette, par L. Z.ys. — Droit d'aînesse (suite), par A. Doulliac. — Marivaux, par G. Bernier. — Dans la Forêt Noire (suite), par W. Hauff. — Mosaïque. — Causerie, par Eug. Muller. Avec illustrations de Specht, R. Vacha Leinweber, etc.  
Prix d'abonnement, Paris : un an 7 fr. Départements, 8 francs, à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

**LE BON JOURNAL**  
Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 1er Juillet 1900.  
Vse Nacla : Chronique. — Camille Bruno : Les Deux noces. — P. Vigné d'Octon : Le Pont d'Amour (suite). — Pierre Sales : Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Comte Léon Tolstoï : Résurrection (suite). — Pierre Maël : Reine-Marguerite (suite).

**Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE**  
Rue Jacob, 56, à Paris  
**LA**  
**MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE  
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND  
16 PAGES IN-4°  
PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO  
La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1er avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1° Quatre pages de plus. 2° Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3° Les romans illustrés peuvent être reliés à part.  
Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis la linges jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.  
Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.  
Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.  
Prix pour les départements : 1re édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.  
On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

**Baro-Thermomètre.**  
Température minima du jour : 14.  
Id. maxima de la veille : 29.  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 9.

**LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors**  
Chez M. HERBLIN au kiosque de la place d'Armes.  
— M<sup>me</sup> CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.  
— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.  
— Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.  
— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.  
Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.